



Document de travail et de réflexion  
sur le Bruit de la RN 20  
à Saint-Jean de Verges (09)

## **ANNEXES**

*(complément au Document de Travail et de Réflexion)*

**Annexe 1.** Visite des zones concernées par le bruit de la RN 20 à Saint-Jean de Verges.  
(1<sup>er</sup> avril 2010)

**Annexe 2.** Note d'information « Les points noirs de bruit à résorber prioritairement sur la commune de Saint-Jean de Verges ». (Mai 2009)

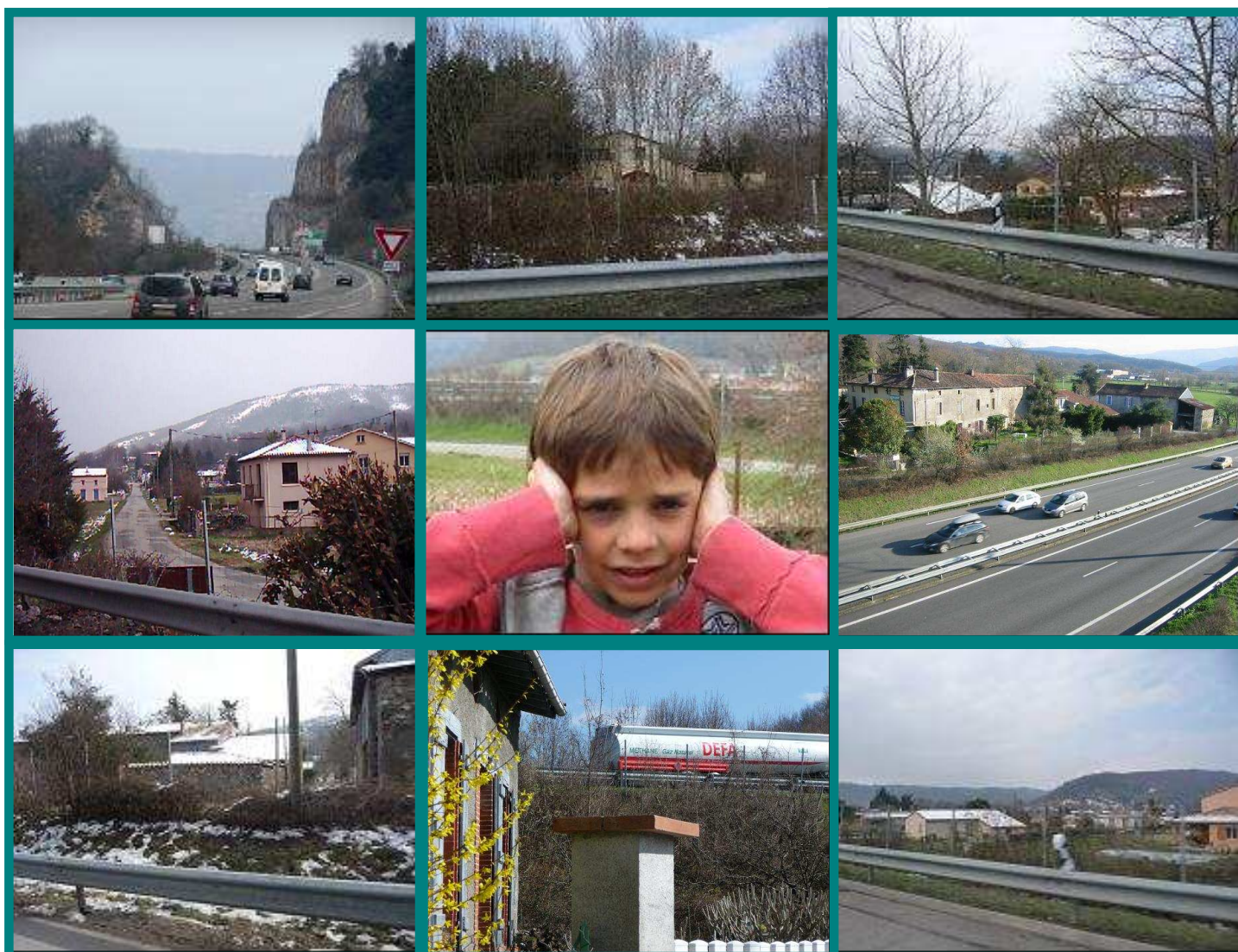
**Annexe 3.** Pétition citoyenne : 1 012 signataires (Juin 2010)



## ANNEXE 1

# Visite des zones concernées par le bruit de la RN20 à Saint-Jean de Verges

*organisée par l'association « Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges »*



Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010



# SAINT-JEAN DE VERGES

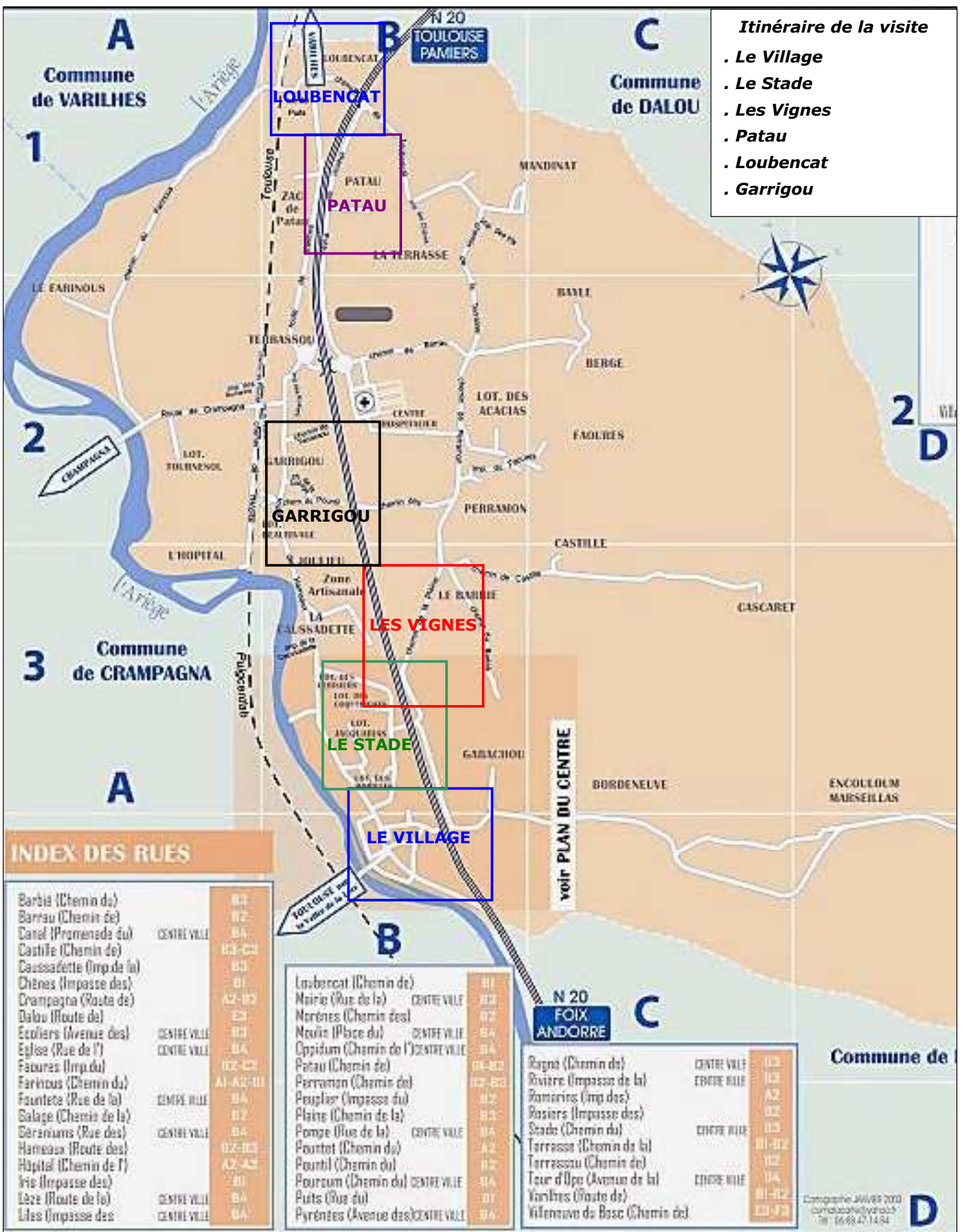
*(vue satellite)*





# PLAN DE SAINT-JEAN DE VERGES

(Zones concernées par le bruit de la RN 20)



- Itinéraire de la visite*
- . Le Village
  - . Le Stade
  - . Les Vignes
  - . Patau
  - . Loubencat
  - . Garrigou

**INDEX DES RUES**

Barbié (Chemin de)		B1
Barrau (Chemin de)		B2
Canet (Promenade du)	CENTRE VILLE	B4
Castille (Chemin de)		C1-C2
Caussadette (Imp. de la)		B3
Chênes (Impasse des)		B1
Crampagna (Route de)		A2-A3
Dalou (Route de)		E4
Ecoliers (Avenue des)	CENTRE VILLE	B3
Eglise (Rue de l')	CENTRE VILLE	B4
Faurès (Imp. du)		C2-C3
Farinoux (Chemin du)		A1-A2-B1
Fautes (Rue de la)	CENTRE VILLE	B4
Galage (Chemin de la)		B2
Seranius (Rue des)	CENTRE VILLE	B4
Hameaux (Route des)		B2-B3
Hôpital (Chemin de l')		A2-A3
Iris (Impasse des)		B1
Leze (Route de la)	CENTRE VILLE	B4
Lilas (Impasse des)	CENTRE VILLE	B4

Loubencat (Chemin de)		B1
Mairie (Rue de la)	CENTRE VILLE	B2
Norénes (Chemin des)		B2
Nouille (Place du)	CENTRE VILLE	B4
Oppidum (Chemin de l')	CENTRE VILLE	B4
Patau (Chemin de)		B1-B2
Perrandon (Chemin de)		C2-B3
Peuplier (Impasse du)		B2
Plaine (Chemin de la)		B3
Pompe (Rue de la)	CENTRE VILLE	B4
Pountet (Chemin du)		A2
Poutil (Chemin du)		B2
Poursum (Chemin du)	CENTRE VILLE	B4
Puits (Rue du)		B1
Pyrénées (Avenue des)	CENTRE VILLE	B4

Ragne (Chemin de)	CENTRE VILLE	B3
Rivière (Impasse de la)	CENTRE VILLE	B2
Ramarins (Imp. des)		A2
Rosiers (Impasse des)		B2
Stade (Chemin du)	CENTRE VILLE	B3
Terrasse (Chemin de la)		B1-B2
Terrassou (Chemin de)		C2
Tour d'Ope (Avenue de la)	CENTRE VILLE	B4
Varilhes (Route de)		B1-B2
Villevieuve de Base (Chemin de)		E3-F3

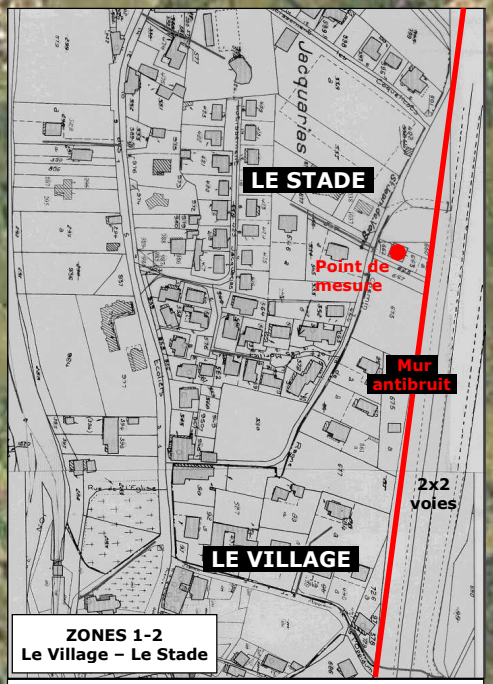


# LE VILLAGE (ZONE 1)



Le Stade.

Le Village



ZONES 1-2  
Le Village - Le Stade

Ce que nous demandons



# LE STADE (ZONE 2)

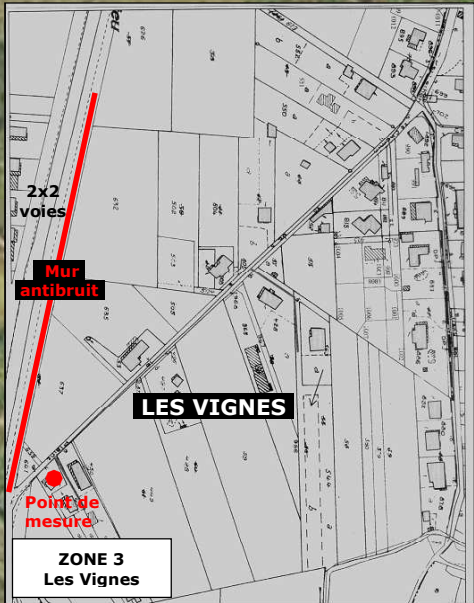




# LES VIGNES (ZONE 3)



**Les Vignes**



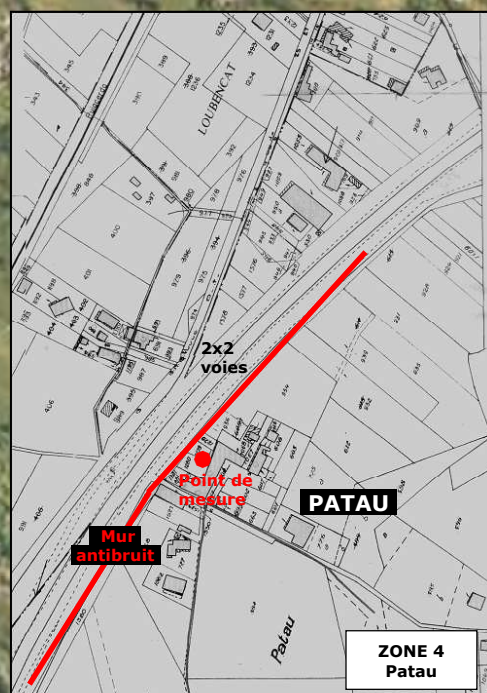
*Ce que nous demandons*



# PATAU (ZONE 4)



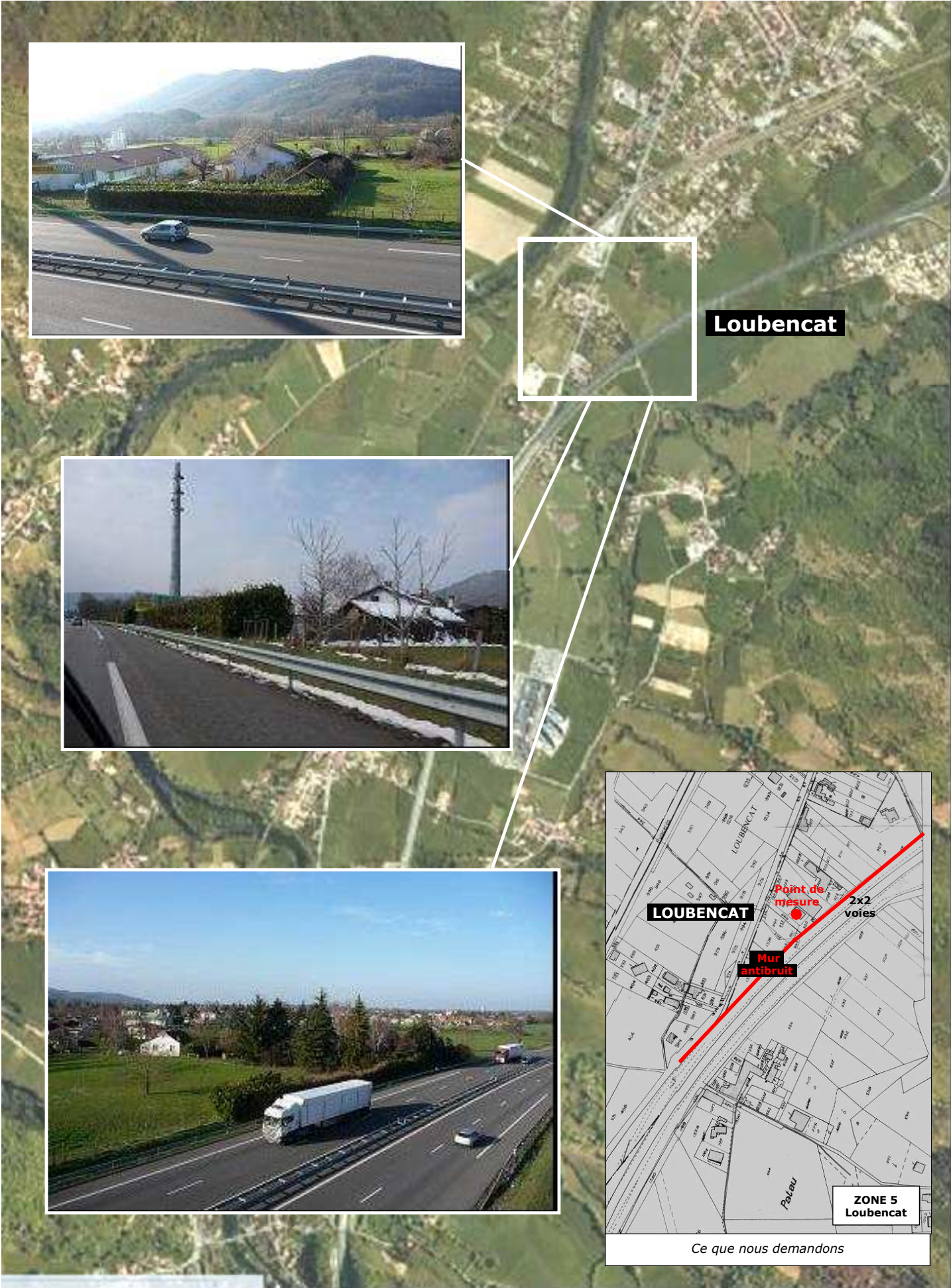
**Patau**



*Ce que nous demandons*



# LOUBENCAT (ZONE 5)





# GARRIGOU (ZONE 6)



Ce que nous demandons





*Ce que Saint-Jean de Verges aurait pu devenir (photo réalisée avec truquages)*



*Ce que Saint-Jean de Verges est devenu (photo sans truquage hélas)*





# Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

## ANNEXE 2

Note d'Information - Mai 2009



Ce document présente les points noirs du bruit à résorber prioritairement sur la commune de Saint-Jean de Verges. Il a été approuvé par notre Conseil d'Administration, diffusé à tous nos adhérents, et, de façon plus large, à la population concernée. **Il constitue la position que nous défendons auprès des administrations.**

### OBSERVATOIRE DU BRUIT EN ARIÈGE

L'Observatoire du bruit des transports terrestres en Ariège a été mis en place par le Préfet en 2008. Les associations de riverains de Saint-Jean de Verges et de Verniolle ont été invitées, aux côtés des administrations et collectivités territoriales, à participer au Comité de pilotage qui a tenu sa première réunion le 13 novembre 2008.

Une carte du bruit concernant la RN20 entre Pamiers et Saint-Paul de Jarrat a été publiée à la fin de l'année dernière.

Au premier trimestre 2009, des comptages de véhicules (VL et PL) ont été réalisés pendant plusieurs mois sur la 2x2 voies. En avril 2009, des mesures de bruit ont été faites par le CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement) de Bordeaux. Toutes ces données doivent permettre d'identifier les points noirs de bruit. Un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) sera alors réalisé et proposera des actions pour y remédier.

Parallèlement à ces travaux, notre association a fait connaître au CETE et à la DDEA de l'Ariège les points noirs de bruit qu'elle juge prioritaires à résorber sur la commune de Saint-Jean de Verges.

### RAPPEL DE NOS ACTIONS

En octobre 2007, pour appuyer le constat des nuisances sonores subies par nos adhérents, des mesures de bruit ont été réalisées par le Cabinet DELHOM Acoustique chez trois riverains de la RN20/2x2 voies, nos capacités de financement ne nous permettant pas d'autres points de mesure pourtant souhaitables. Les trois sites retenus à l'époque ont été confirmés par le CETE pour sa campagne de mesure 2009.

Malgré des conditions de mesure sans doute non réglementaires, les résultats du Cabinet DELHOM ont confirmé les nuisances sonores importantes existant le long de la 2x2 voies.

### POINTS NOIRS DE BRUIT PRIORITAIRES

Notre association a identifié 6 zones de bruit constituant des points noirs de bruit à résorber prioritairement sur la commune, soit **environ 2,8 km**, plus une zone dite « zone diffuse » :

**ZONE 1-2 : LE VILLAGE – LE STADE** sur une longueur d'environ **700 m**.

Un premier point de mesure (1 journée) a été mis en place par le CETE au centre de cette zone (Le Stade) : Jean-Louis DUSSAUT, 14 chemin de Ragne.

*Cette zone s'étend depuis LE VILLAGE (traversée de la montagne PLANTUREL) jusqu'au lotissement JACQUARIAS après le STADE. C'est une zone d'habitations anciennes et de lotissements. De nombreuses habitations sont en construction. Elle fait l'objet d'un projet d'urbanisation sur le lotissement JACQUARIAS.*

**ZONE 3 : LES VIGNES** sur une longueur d'environ **600 m**.  
Un second point de mesure a été mis en place par le CETE (1 journée) sur cette zone : Louis HERAN, 4 chemin de la Plaine. Cette zone s'étend jusqu'au bois (parcelle 632) et en amont vers la montagne du PLANTUREL (descente de déclinaison importante).

**ZONE 4 : PATAU** sur une longueur d'environ **400 m**.  
Un troisième point de mesure a été mis en place par le CETE (1 journée) au centre de cette zone : Yves PEYRE, 4 hameau de Patau. Cette zone comprend essentiellement des habitations anciennes.

**ZONE 5 : LOUBENCAT** sur une longueur d'environ **500 m**.  
Un quatrième point de mesure, proposé par notre association, a été mis en place par le CETE (1 journée) sur cette zone : Magali PEYRE, 2 route de Varilhes. Cette zone comprend essentiellement des habitations anciennes.

**ZONE 6 : GARRIGOU** sur une longueur d'environ **600 m**.  
Nous avons proposé un cinquième point de mesure sur cette zone. Il a été mis en place par le CETE sous forme de mesure courte durée (1 heure) : Bruno FONTAINE, 9 chemin du Pountil. Cette zone comprend des habitations anciennes et nouvelles. Elle s'étend depuis un projet de zone artisanale jusqu'au Garage Fages proche du rond point d'entrée à Saint-Jean de Verges. A noter que le projet d'extension de la zone artisanale de JOULIEU (parcelles 614, 612...) cité ci-dessus prévoit une partie artisanale et une partie d'habitations (PLU).

**ZONE DIFFUSE** : Il s'agit de sites parfois éloignés de la 2x2 voies mais où les habitants subissent des nuisances importantes dues au bruit du roulement sur la voie (contact pneu-chaussée). Le site de GABACHOU peut être donné à titre d'exemple. Tous les sites touchés n'ont pas été identifiés de façon exhaustive.

Toutes les zones ont été visitées par Mme Christiane LEBLOND (DDEA) lors de sa venue à Saint-Jean de Verges le 8 avril 2009 (y compris, à titre d'exemple de zone diffuse, le site du GABACHOU) et par M. PUYMERAIL (CETE) lors de la campagne de mesure de bruit des 21/22 Avril 2009.

La grande majorité de nos adhérents sont situés sur les zones que nous avons identifiées.

L'augmentation régulière du trafic, qui va bien au delà de ce qui était prévu lors de la construction de la 2x2 voies, et l'accroissement inévitable de la pollution sonore lorsque le projet d'axe rapide E9 Toulouse-Foix-Barcelone sera réalisé, soulève une grande inquiétude chez les riverains de la 2x2 voies à Saint-Jean de Verges.

Sans préjuger des solutions techniques à mettre en place, il est probable que **plusieurs dispositifs complémentaires seront nécessaires** : murs antibruit et/ou merlons, revêtement silencieux, limitation de vitesse à 90 Km/h,...

Les membres de l'association demeurent plus que jamais mobilisés dans l'espoir d'être enfin entendus par les autorités compétentes de l'État.

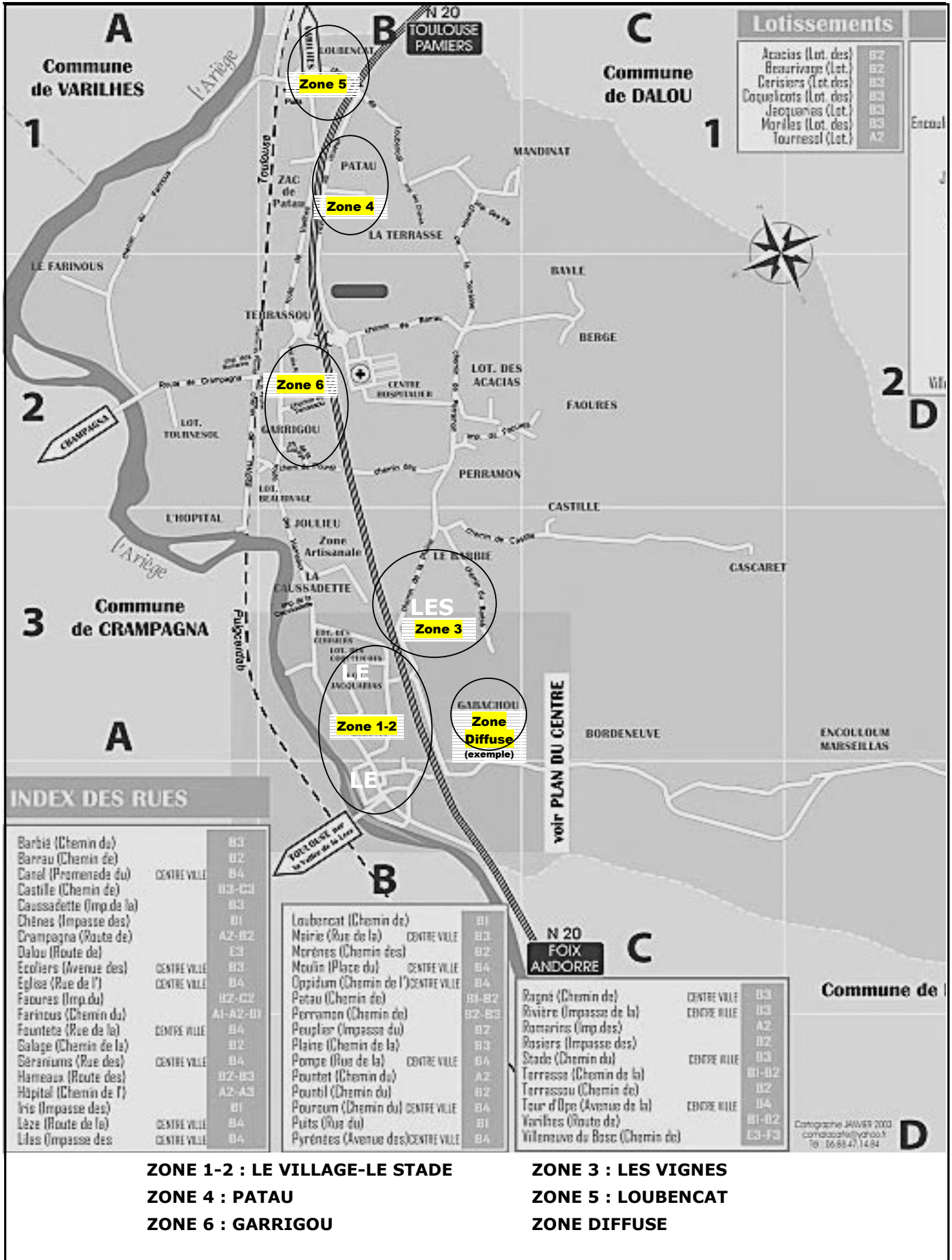
*Les 6 zones précitées sont représentées sur le plan général de Saint-Jean de Verges, page 2, puis sur les plans détaillés qui suivent.*

Pour toutes questions,  
contactez-nous  
par email ou par courrier.

Association loi 1901 « Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges ».  
Siège social : Mairie, 3bis rue des écoliers, BP 2 – 09000 Saint-Jean de Verges - Information : 05 61 05 35 79  
email: [moins2decibels@gmail.com](mailto:moins2decibels@gmail.com)  
Site Internet: <http://moins2decibels.over-blog.com>



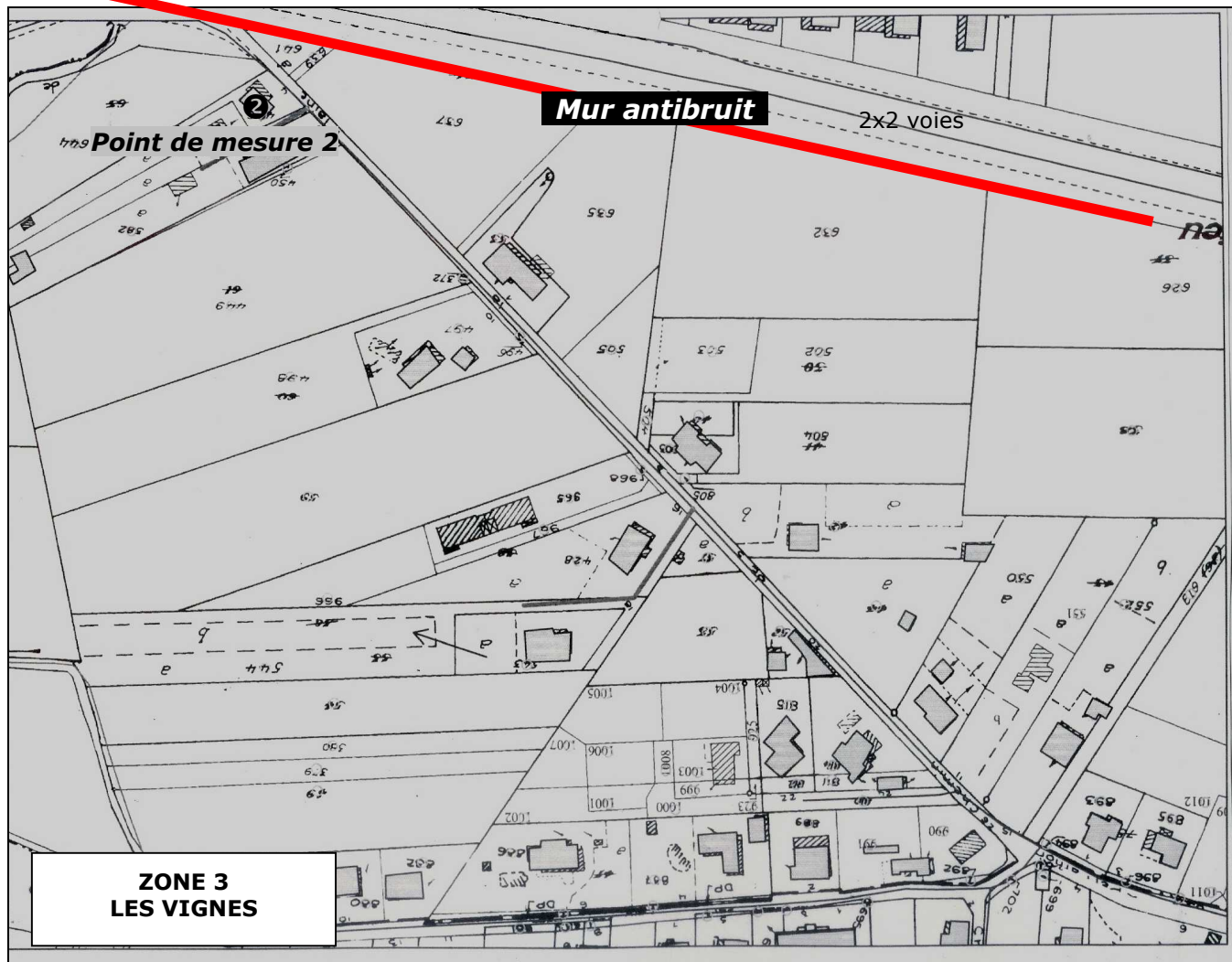
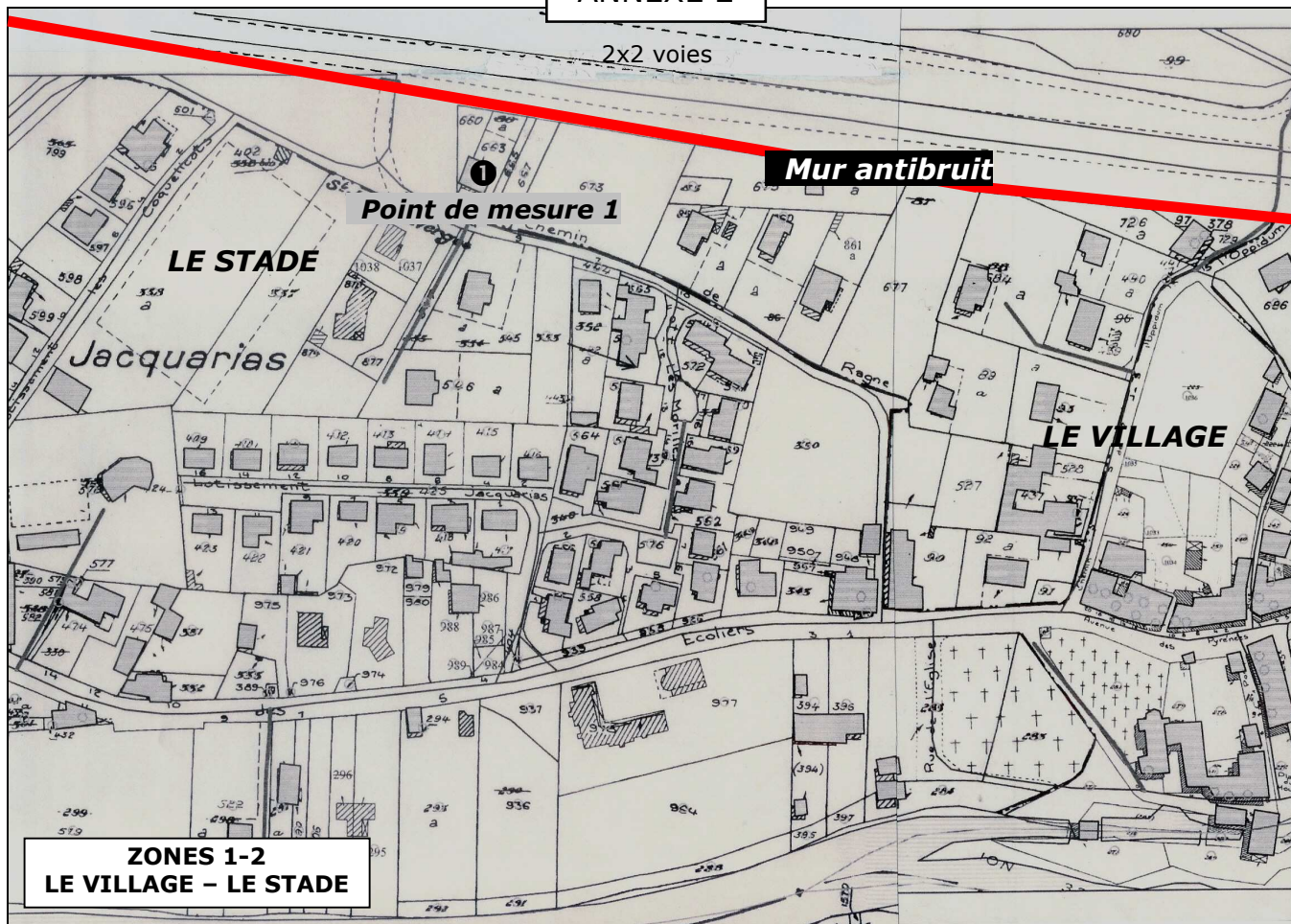
ANNEXE 2



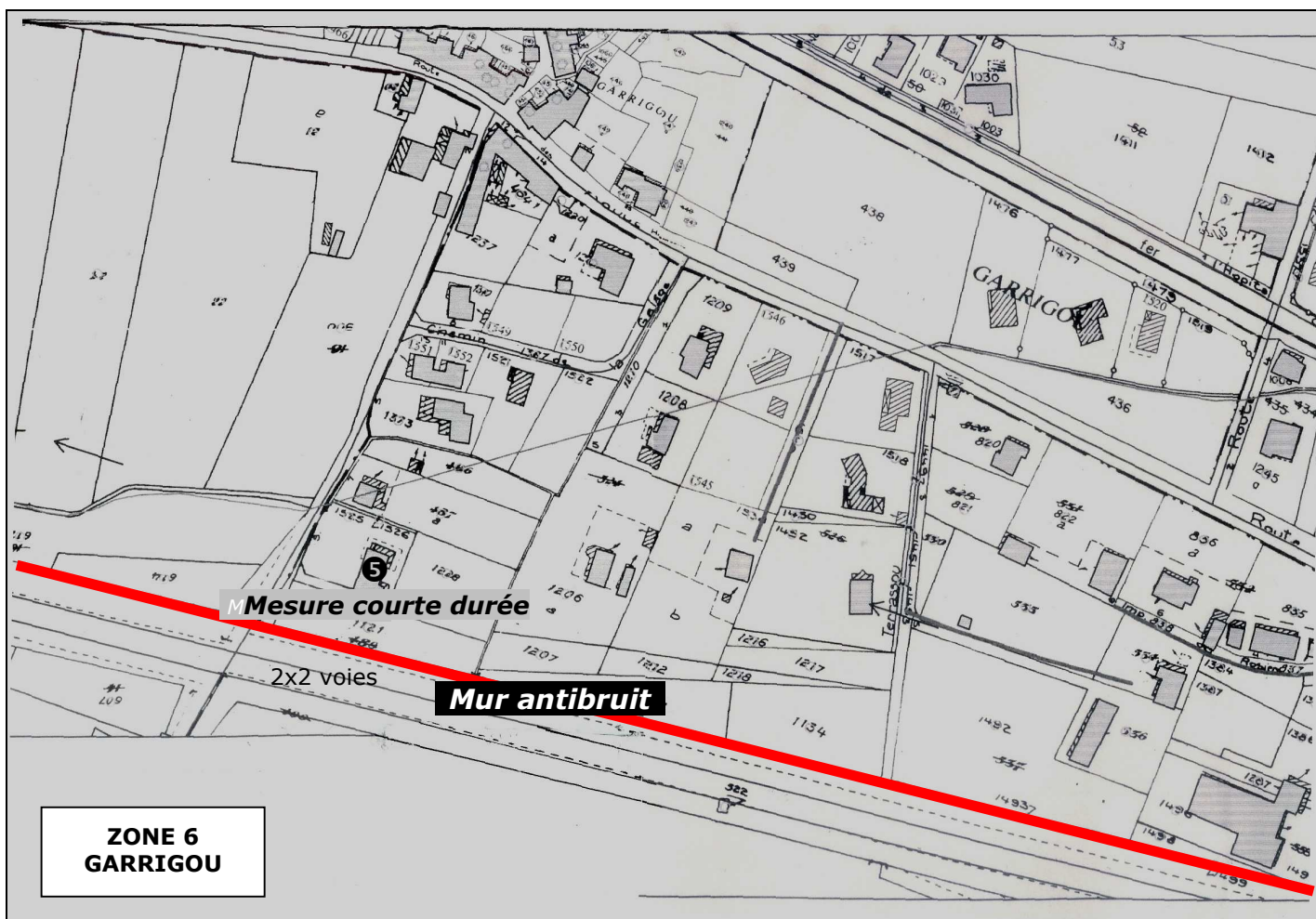
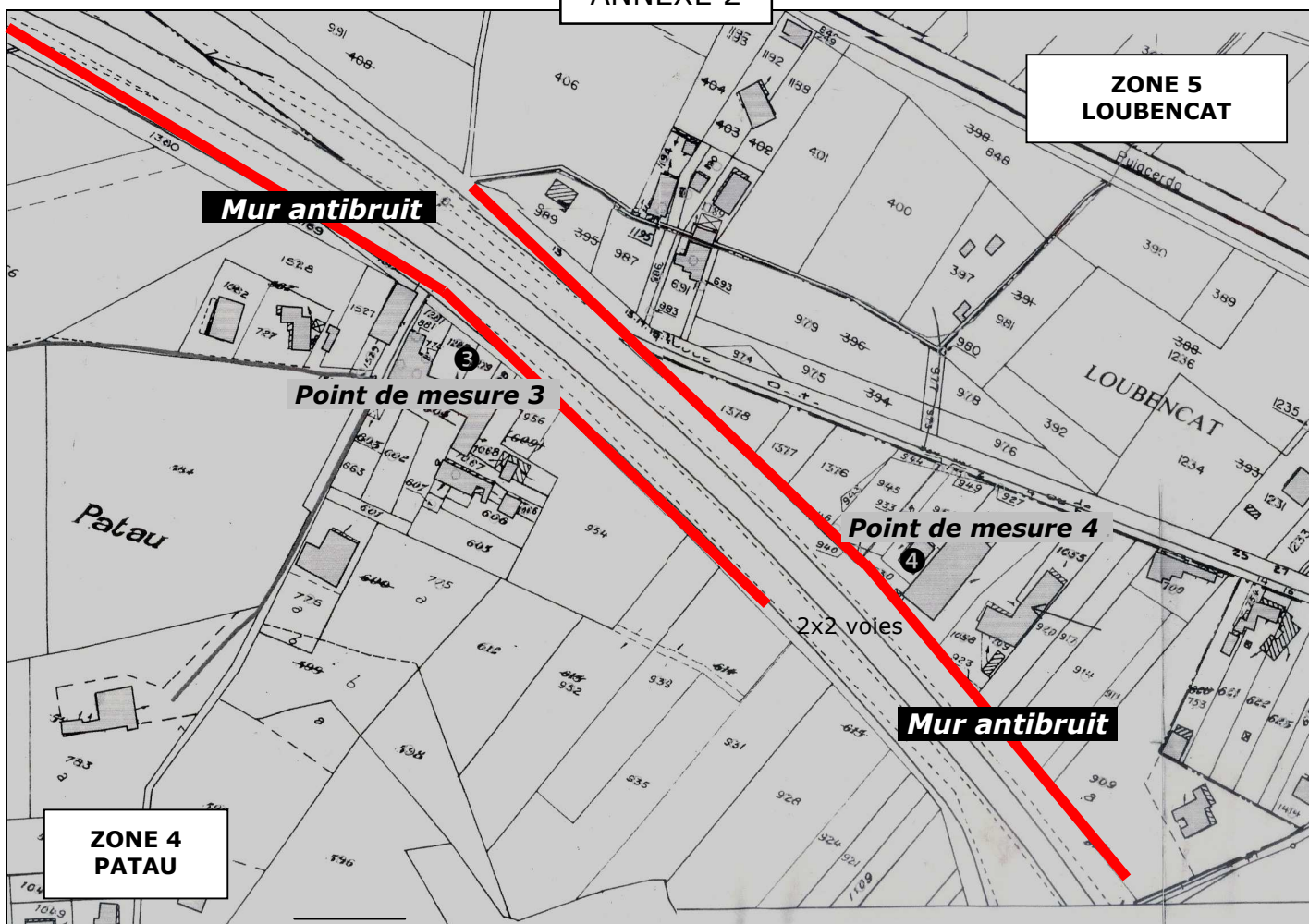
Zones points noirs du bruit prioritaires identifiées.



ANNEXE 2











Association « Pour moins de  
décibels sur la commune de  
Saint-Jean de Verges (09) »

## PÉTITION CITOYENNE

Pour que notre village  
retrouve la vie paisible d'un  
village ariégeois...

Nous demandons la mise en  
place de dispositifs antibruit  
sur toute la traversée de  
Saint-Jean de Verges  
par la RN 20 (2x2 voies)

**1 012 signataires**





*Nous remercions  
la mairie de Saint-Jean de Verges,  
les commerçants du village,  
les associations locales,  
les élus,  
nos 170 adhérents  
et tous les partenaires  
qui se sont mobilisés  
pour le succès de cette pétition.*







**Association « Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges »**

Mairie, 3bis rue des écoliers, BP 2 – 09000 St-Jean de Verges. Informations : 05 61 05 35 79

Site Internet : <http://moins2decibels.over-blog.com>

email: [moins2decibels@gmail.com](mailto:moins2decibels@gmail.com)

Quotidiennement, jour et nuit,  
22 000 véhicules dont 1 300 poids lourds  
empruntent la 2x2 voies (RN20) et  
traversent Saint-Jean de Verges.

Combien demain avec le projet  
d'autoroute E9 Toulouse-Barcelone ?

Pour que notre village retrouve  
la vie paisible d'un village ariégeois,

Pour que cessent les nuisances sonores  
insupportables subies depuis des années  
par les riverains de la 2x2 voies,

Nous demandons **la mise en place  
de dispositifs antibruit** sur toute  
la traversée de Saint-Jean de Verges  
par la RN 20 (2x2 voies).

*La pétition citoyenne s'est déroulée à Saint-Jean de Verges et dans ses environs de mars à mai 2010. Le Conseil d'Administration de notre association a examiné l'ensemble des signatures recueillies et en a invalidé 58. Le nombre final retenu est de 1 012 signataires. Les originaux des feuilles de pétition ont été déposés aux archives de la Mairie de Saint-Jean de Verges.*

*La pétition a été remise, en juin 2010, aux pouvoirs publics et aux élus : Monsieur le Préfet de l'Ariège, Monsieur le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ariège, Monsieur le sénateur de l'Ariège, Madame la députée de l'Ariège - 1ère circonscription, Monsieur le conseiller général Foix rural, Monsieur le Président de la Communauté de communes Foix Rural, Monsieur le maire de Saint-Jean de Verges.*



## PÉTITION CITOYENNE

**N**otre pétition citoyenne réclamant des dispositifs antibruit sur toute la traversée de Saint-Jean de Verges par la RN 20 (2x2 voies) a recueilli plus d'un millier de signatures dans notre village et ses environs.

**S**igner une pétition est un acte citoyen, hautement responsable, motivé ici par les nuisances sonores et la gêne intolérables subies, générées par la 2x2 voies qui coupe en deux notre village ariégeois de 1 100 habitants, le seul en Ariège dans ce cas.

**D**éjà, en 2005, une première pétition avait recueilli 135 signatures des riverains de la RN 20 excédés par le bruit. Entre-temps, le trafic de la voie rapide n'a cessé d'augmenter engendrant encore plus de nuisances sonores sur toute sa longueur et touchant davantage d'habitants. Le nombre bien plus élevé de signataires en témoigne.

**N**os 170 adhérents et les 1 012 signataires de cette pétition demandent une fois de plus à l'Etat, ayant en charge la gestion de la RN 20, de restaurer la qualité de vie dans notre village en faisant réduire drastiquement le bruit permanent intolérable par toutes solutions adéquates : pose d'écrans antibruit ou de merlons, choix de revêtements peu bruyants, abaissement de la vitesse...

**N**ous espérons vivement être enfin entendus.



**Association loi 1901**

**« Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges »**

Siège social : Mairie, 3bis rue des écoliers, BP 2 – 09000 Saint-Jean de Verges

Information : 05 61 05 35 79

Site Internet: <http://moins2decibels.over-blog.com> email: [moins2decibels@gmail.com](mailto:moins2decibels@gmail.com)